



LE PRESIDENT



Bujumbura, le 24/09/2021

130/PAN/..O.A.O../2021

**COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF AUX ACTES MEURTRIERS
SURVENUS EN DATES DES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2021**

1. L'Assemblée nationale condamne fermement les attaques à grenades survenues en dates des 19 et 20 septembre 2021 spécialement dans la capitale économique Bujumbura. Les fauteurs en eau trouble ont jeté des grenades dans les parkings des bus et ont causé deux (2) morts. Il s'enregistre également cent et quatre (104) personnes blessées ;
2. L'Assemblée nationale condamne ces attaques terroristes qui ne visent que ternir l'image du pays surtout sur le plan international au moment où Son Excellence Monsieur le Président de la République prend part aux assises de la 76^{ème} session ordinaire de l'Assemblée Générale des Etats membres de l'ONU qui se tient à New-York aux USA ;
3. L'Assemblée nationale adresse ses condoléances les plus attristées aux familles éprouvées suite à ces attaques meurtrières et souhaite prompt rétablissement aux personnes blessées ;
4. L'Assemblée nationale remercie le Gouvernement pour s'être rapidement associé aux victimes afin de les reconforter et avoir visité les blessés en supportant les frais de soin de santé ;
5. L'Assemblée nationale demande aux instances habilités de continuer à mener de profondes investigations afin d'apporter à la population burundaise toute la lumière relative à ces actes ignobles menées. Elle demande également que ceux qui sont déjà connus de ces actes soient punis conformément à la loi ;

4

6. L'Assemblée nationale demande à la population burundaise à rester unie et sereine tout en continuant à sauvegarder la paix et la sécurité ;
7. L'Assemblée nationale termine son propos en demandant à la Communauté Internationale d'arrêter et de remettre aux autorités burundaises les terroristes déjà identifiés pour qu'ils soient traduits devant la justice au Burundi.

Fait à Bujumbura, le 24/09/2021

**TRES HONORABLE PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Gelase Daniel NDABIRABE

